

		Université	
			de Strasbourg

**Dossier de candidature :
Étudiant Sportif de Haut Niveau
2024 / 2025**

Nom :

Prénom :

Discipline :

Cadre réservé à l'administration

Décision de la commission universitaire

Statut ESHN : SHN Sportif Unistra Refus

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 2024 / 2025

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Email :

Adresse des parents :

CURSUS UNIVERSITAIRE 2024-2025 :

Université de Strasbourg

UFR / École / Faculté / IUT :

Filière / Spécialité :

Année d'étude : L1 L2 L3

M1 M2

Responsable de la scolarité :

Mail du responsable de la scolarité :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS 2024 / 2025

Discipline sportive :

Classement sur la liste des athlètes de haut niveau du Ministère des sports en 2024 :

Élite Sénior Relève Espoirs Collectifs nationaux Non classé

Inscrit à une Structure conventionnée : OUI NON Lieu :

Pôle France Centre Centre de Formation : RCS ASA Centre de Formation
 Pôle Espoirs Régional SIG ATHS SAHB VMA non Conventionné

Inscrit à un centre universitaire : Badminton Judo Tennis

Club d'appartenance :

Niveau :

Président :

Entraîneur :

Tél :

Tél :

Email :

Email :

Pour vous, que représente votre sport :

Palmarès sportif des deux dernières années :

- Année 2023/2024 :

Niveau International :

Niveau National :

Niveau Inter-régional :

Niveau Régional :

- Année 2022/2023 :

Niveau International :

Niveau National :

Niveau Inter-régional :

Niveau Régional :

- Année antérieure :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS 2024 / 2025

Objectifs sportifs :

À court terme :

À long terme :

Objectifs professionnels :

Programme d'entraînement hebdomadaires prévisionnel 2024-2025							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h-7h							
7h-8h							
8h-9h							
9h-10h							
10h-11h							
11h-12h							
12h-13h							
13h-14h							
14h-15h							
15h-16h							
16h-17h							
17h-18h							
18h-19h							
19h-20h							
20h-21h							
21h-22h							

À joindre obligatoirement :

- Les photocopies des attestations de classement haut niveau ou d'appartenance à un pôle
- L'attestation de performance du CTS (sports individuels uniquement)
- L'attestation de présence dans le groupe (sports collectifs uniquement)
- Une photo vous représentant dans votre activité

A l'Université de Strasbourg, l'étudiant pratiquant une activité sportive à un haut niveau peut concilier sa carrière sportive avec la poursuite d'études supérieures.

⚽ Qui peut obtenir ce statut d'étudiant sportif haut niveau?

La commission universitaire délivre le statut d'étudiant sportif de haut niveau (ESHN) pour l'année universitaire après examen du dossier de candidature et selon des critères spécifiques à l'Université de Strasbourg.

La commission universitaire valide le statut ESHN à deux niveaux :

⚽ Sportif de haut niveau (liste A)

- Pour tout sportif inscrit sur les listes haut niveau du Ministère des Sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS de Strasbourg
- Pour tout joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg (équipes professionnelles et centre de formation)
- Pour tout sportif de nationalité étrangère sélectionné en équipe nationale pour une compétition de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde, Championnats d'Europe)

Quels avantages ?

Les avantages du statut d'étudiant sportif de haut niveau (liste A) :

- Mise en place d'un plan de formation individualisé (aménagement du parcours de formation, adaptation des modalités de contrôle, report d'examens pour cause de stage ou compétition, allongement du cursus d'études si besoin)
- Mise en place de dispenses d'assiduités en fonction des contraintes sportives
- Obtention de crédits universitaires à travers l'UE Sport de haut niveau

⚽ Sportif de l'Unistra (liste B)

Ce statut sera accordé selon des critères de niveau sportif (voir ci-dessous) et selon les contraintes d'entraînement en regard au projet de formation.

Le niveau de performance pris en compte est celui de l'année ou la saison précédant l'entrée à l'Université de Strasbourg.

- En sport collectif : être titulaire¹ dans une équipe de sport collectif évoluant en 2024-2025 dans une équipe référencée
- En sport individuel : performances de niveau national attestées² par le CTS de l'activité
- Les sportifs inscrits dans des centres régionaux d'entraînement du CREPS de Strasbourg
- Les sportifs sélectionnés dans une équipe nationale étrangère
- Les sportifs champions de France universitaires ou internationaux universitaires

¹ Sera considéré comme titulaire tout joueur inscrit de façon régulière sur les feuilles de match durant toute la saison et pour lequel le club attestera d'un temps de jeu réel dans l'équipe.

² Signature du CTS obligatoire.

Quels avantages ?

Les avantages du statut d'étudiant sportif de l'Unistra (liste B) :

- Aménagement du parcours de formation en fonction des contraintes d'entraînement et de compétition (ex : choix des groupes de TD ou TP)
- Report d'examens pour cause de stage ou compétition
- Obtention de crédits universitaires à travers l'UE Sport de haut niveau

📌 Quelles démarches faire pour obtenir le statut ?

Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet 2024, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports.

Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant votre niveau de pratique est obligatoire.

Attention : ce dossier de candidature ne vaut pas comme dossier d'inscription administrative à l'Université de Strasbourg ou comme inscription pédagogique dans une Faculté.

Il appartient à la commission universitaire du sport de haut niveau d'accepter ou de refuser le label « Étudiant sportif de haut niveau » à l'Unistra.

Droits :

- Prise en compte des exigences d'entraînement et de compétition du sportif par rapport à sa formation
- Priorité d'inscription dans les créneaux de TD et TP³
- Report d'examen en cas de compétition
- Accès à la salle de musculation du Centre sportif universitaire

Devoirs :

- Remplir correctement ce dossier
- **Prendre en charge son projet d'études et projet professionnel**
- Prévenir et justifier suffisamment à l'avance des absences pour cause de stage ou de compétition
- S'inscrire dans les délais aux épreuves de substitution d'examens
- Suivre les cours de soutien demandés et assister aux réunions d'information
- Se licencier auprès de l'association sportive de l'Université et participer **OBLIGATOIREMENT** aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire. Le club et la structure d'entraînement s'engagent à libérer le sportif pour les compétitions nationales.
- Communiquer les résultats sportifs fédéraux aux responsables universitaires
- Être présent aux événements de l'Université auxquels vous serez invités

Le statut d'étudiant sportif de haut niveau est valable pour un semestre universitaire, renouvelable pour l'année en cours sans démarche. Un dossier non complet ne sera pas traité !

Il faut remplir un dossier pour chaque année universitaire.

Un bilan sera effectué à la fin de chaque semestre pour évaluer le parcours de l'étudiant.

Le statut peut être **retiré** par la commission universitaire dans les cas suivants :

- Engagement « non responsable » dans le cursus d'études
- Non-participation aux compétitions de la FFSportU
- Sanction disciplinaire ou cas de dopage dans la pratique sportive de compétition
- Toute autre raison considérée par la commission universitaire comme mettant en cause la crédibilité des dispositions prises en faveur des étudiants sportifs de haut niveau

Signature de l'étudiant :

Signature du responsable de la structure⁴ :

³ Dans la mesure des possibilités de la composante

⁴ Obligatoire